

UNIT 978
Monsieur Albert BLAKE

Secrétaire Général
97150 Saint-Martin

Le Président

Saint-Martin, jeudi 5 août 2021

Monsieur le Secrétaire Général,

Voilà plus d'un mois que le mouvement que vous menez paralyse le fonctionnement de la Collectivité de Saint-Martin.

Durant ces six semaines, j'ai, avec le soutien de mes élus et de mes équipes, toujours privilégié le dialogue, l'écoute et la concertation.

C'est ainsi qu'hier, mardi 4 août 2021, et malgré la persistance de blocages, une délégation de 9 élus de la Collectivité de Saint-Martin et de cadres de l'administration, a reçu à votre demande les représentants du syndicat UNI.T978, rejoints par ceux de l'UNSa Territoriaux.

Cette réunion qui a duré 3h30 a permis aux syndicats, dans un premier temps et pour la première fois depuis un mois, de passer en revue les points 2 à 30 des revendications portées par l'UNI.T978 dans le préavis de grève du 2 juillet 2021.

Précision faite que la délégation d'élus/techniciens n'a pas été autorisée à s'exprimer sur l'énumération des points et les commentaires qui ont pu être faits par les syndicats.

L'UNI.T978 a, en fin de séance, apporté le point n°1 relatif à l'ordre de départ de la Directrice générale des services, fonctionnaire territoriale.

La demande a alors été faite aux élus, d'affirmer leur positionnement au regard des éléments exposés.

La séance a donc été levée afin de permettre aux élus de débattre.

Ce jeudi 5 août 2021 et après concertations des élus de la majorité qui ont pu se rendre disponibles, nous vous informons que les élus de la majorité ayant pris part à ces discussions se sont accordés, à la majorité d'entre eux, sur la décision suivante :

Les faits exposés et reprochés à la tête de la Direction Générale des services de la Collectivité de Saint-Martin ne justifient pas la décision d'élus territoriaux de mettre fin à la mission qui lui a été confiée.

Les syndicats ayant vraisemblablement accès à des données confidentielles sur les agents, sont invités à employer la voie légale s'ils jugent que des manquements ou fautes graves ont été commises par l'administration visée.

Les élus rappellent que cette collectivité déjà affaiblie et qui se relève à peine de crises successives, se doit de conserver sa structure afin de mener à bien sa mission.

Les élus rappellent que les points d'éthique et de probité apportés à leur attention relèvent d'une attention quotidienne visant chaque strate de la collectivité de Saint-Martin, élus et syndicats compris.

Les élus rappellent que les multiples contrôles opérés, voire encore en cours, par la Cour des Comptes, l'Inspection Générale de l'Administration ou encore l'Agence Française Anti-corruption, ont également vocation à révéler et solutionner les nombreux dysfonctionnements de notre Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

Nous nous y employons en toute transparence car nous souhaitons voir notre Collectivité se relever fièrement et se distancer de la mauvaise réputation qui lui est attachée, et trop longtemps supportée.

Les mois qui viennent prendront pour certains une tournure bien éloignée de considérations administratives.

Pour autant, les élus considèrent qu'il importe d'avancer encore plus, voire d'achever, les travaux essentiels initiés ces deux dernières années ; notamment pour ce qui concerne les conditions de travail des agents, le traitement des carrières, mais aussi le renforcement des politiques publiques que nous devons aux Saint-martinoises et Saint-martinois.

Pour ces raisons, nous vous invitons à reprendre ensemble et sereinement le travail partenarial et à user des outils à notre disposition pour faire valoir les droits et devoirs des agents, tout comme ceux des administrés dont les attentes sont urgentes et grandes.

Nous vous remercions de prendre en compte avec sagesse et raison ces considérations qui témoignent du respect que nous portons à chacun des agents et à l'institution de la République Française à laquelle nous sommes tous attachés.

Le Président du Conseil Territorial

Daniel GIBBS

